

Guide de lecture des Tableaux de Contrôle (TDC)

ISENCE EHPAD

ENC EHPAD relatives aux données 2019

Interface de Saisie de l'ENC EHPAD

Table des matières

<i>Précisions générales</i>	3
Rubrique 1 : Vérification des données administratives	4
Tableau 1.0 : Version de la version utilisée.....	4
Tableau 1.1 : Résultats de l'onglet <Contrôles étab> du logiciel ISENCE	5
Rubrique 2 : Bilan intermédiaire : validation des données du PCE	6
Tableau 2.1 : Vérification des charges/produits.....	6
Tableau 2.2 : Répartition des charges du PCE par groupe	7
Tableau 2.3a : Répartition des produits du PCE.....	8
Tableau 2.3b : Répartition des produits du PCE par groupe.....	9
Tableau 2.4 : Ventilation des charges par poste de charges	10
Tableau 2.5 : Contrôle de cohérence entre l'option tarifaire et les données du PCE.....	11
Tableau 2.6 : Vérification de la présence des charges	13
Tableau 2.7a : Coût ETP du personnel salarié par métier.....	14
Tableau 2.7b : Coût ETP du personnel extérieur par métier.....	15
Rubrique 3 : Validation de l'affectation des charges et du traitement des recettes	16
Tableau 3.1a : Comparaison entre la somme des ETP renseignés par métier et par activité	16
Tableau 3.1b : Présence d'un accueil de jour/nuit	17
Tableau 3.2a : Unités d'œuvre – ETP.....	18
Tableau 3.2b : Unités d'œuvre - M ²	19
Tableau 3.3a : Activité hébergement permanent	20
Tableau 3.3b : Activité hébergement temporaire.....	21
Tableau 3.4 : Coût par résident et par place sur les sections	22
Tableau 3.5a : Ventilation des charges selon les sections de l'ENC (hors charges non incorporables)	24
Tableau 3.5b : Ventilation des produits hors tarification sur les sections de l'ENC (hors produits non déductibles)	25
Tableau 3.5c : Charges et produits affectés en charges non incorporables et produits non déductibles	26
Tableau 3.6 : Taux d'encadrement et coût par résident pour l'hébergement	27
Tableau 3.7 : Vérification de la ventilation des charges de personnel sur les sections de l'ENC (en montant).....	29
Tableau 3.8 : Vérification de la ventilation des charges de personnel sur les sections de l'ENC (en pourcentage).....	30
Rubrique 4 : Tableaux de contrôle croisant les données d'activité (RAMSECE) et les données comptables (ISENCE)	31
Tableau 4.1 : Comparaison des ETP indiqués dans ISENCE et calculés dans RAMSECE.....	31
Tableau 4.2 : Vérification de la répartition des minutes dans RAMSECE par rapport aux charges dans ISENCE par type de personnel et par activité (en %)	33
Tableau 4.3 : Contrôle de cohérence entre les variables complémentaires (RAMSECE) et les charges (ISENCE) pour les EHPAD en Tarif Global	35

Précisions générales

L'analyse des tableaux de contrôle ci-présents implique une connaissance approfondie du Guide méthodologique de l'ENC EHPAD.

Ces tableaux de contrôle sont élaborés grâce aux données issues du logiciel ISENCE. Les contrôles et les modifications s'effectuent à partir des données renseignées sous ISENCE.

Sémantique commune à plusieurs tableaux de contrôle :

Charges brutes : C'est le montant des charges tel qu'inscrit dans le plan comptable de l'étude. Ces montants seront répartis par section dans la Phase « Affectation sur les sections ».

Charges nettes : Dans l'onglet « Traitement des recettes », le montant des charges nettes correspond aux charges brutes diminuées des produits déductibles.

File active des résidents : C'est le total des résidents vus au moins une fois au cours de l'année.

Hors hébergement permanent et temporaire : Correspond à l'accueil de jour et à l'accueil de nuit ou à l'accueil jour/nuit indifférencié.

Le découpage analytique : Désigner par les termes « **section** » ou « **activité** ».

Rubrique 1 : Vérification des données administratives

Tableau 1.0 : Version de la version utilisée

Cellule en orange = Version ISENCE de l'EHPAD différente de celle attendue

Date de la commande de traitement des tableaux de contrôle	Version ISENCE attendue	Version Etablissement (Cellule J2 données administratives)
19/05/2020 16:45:32	v2019.1.1	v2019.1.1

Objectif :

Vérifier que la version du logiciel utilisée soit la dernière diffusée.

Point focus :

Pour connaître la version attendue, vous devez vous référer à la version téléchargeable sur la plateforme e-SENCE : <https://esence.atih.sante.fr>

Si la version utilisée par l'établissement est différente de celle attendue, il faudra télécharger la dernière version en vigueur avant de commencer les contrôles et les analyses.

Sources :

ISEnCE, Onglet « Données administratives ».

Tableau 1.1 : Résultats de l'onglet <Contrôles étab> du logiciel ISENCE

Si vous rencontrez des contrôles en « INCOMPLET », vous ne pourrez pas analyser les tableaux suivants

Étapes	Statut
Données Administratives	
Bilan préalable : Données à caractère général Partie I	OK
Bilan préalable : Recensement des aides diverses Partie II	OK
Bilan préalable : Saisie des ETP	OK
Phases comptables	
Bilan intermédiaire : Plan comptable Charges	OK
Bilan intermédiaire : Plan comptable Produits	OK
Bilan intermédiaire : Retraitement PCE	OK
Validation des données : Affectations des charges et des produits aux sections	OK
Validation des données : Traitements des recettes	OK
Unités d'oeuvre	
Validation des données : Mètres carrés	OK
Validation des données : ETP moyens rémunérés	OK

Objectif :

Vérifier la complétude de la saisie.

Point Focus :

Ce tableau regroupe l'ensemble des contrôles qui se trouvent dans l'onglet « Contrôles étab » dans le logiciel ISENCE. Tous les indicateurs doivent être à « OK ».

Sources :

ISEnCE, Onglet « Contrôles étab ».

Rubrique 2 : Bilan intermédiaire : validation des données du PCE

Tableau 2.1 : Vérification des charges/produits

Cellule en orange = Ecart

Total des charges (A)	Total des produits (B)	Ecart (A-B)
5 038 882	5 038 882	0

Objectif :

Vérifier le bouclage comptable.

Point Focus :

Le total des charges doit être égal au total des produits. Si le total des charges est différent de celui des produits, il y a un écart qui doit être corrigé. Il est important de renseigner les montants au centième près.

Sources :

ISEnCE, Onglet « Plan comptable – Charges ».

ISEnCE, Onglet « Plan comptable – Produits ».

Tableau 2.2 : Répartition des charges du PCE par groupe

Charges	Libellé	Montant (2019)	% (2019)	Montant (2018)	% (2018)
Groupe 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	587 462	11,7%	504 796	12,0%
Groupe 2	Dépenses afférentes au personnel	2 545 585	50,5%	2 568 218	61,2%
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	1 707 770	33,9%	965 633	23,0%
Excédent	Excédent	198 065	3,9%	155 232	3,7%
Total	Total	5 038 882	100,0%	4 193 879	100,0%

Objectif :

Vérifier la cohérence de la répartition des dépenses par groupe.

Point Focus :

Si l'établissement a participé à la campagne précédente, les montants renseignés au cours de l'ENC précédente seront indiqués.

Sources :

ISEnCE, Onglet Plan comptable – Charges.

Plan comptable général des ESMS, compte de résultat, liste des comptes de charge par groupe.

Tableau 2.3a : Répartition des produits du PCE

Cellule en orange = L'EHPAD ne déduit pas 100% de son compte 73 : Dotations et produits de la tarification

Produits	Libellé	Montant total	Produits issus des dotations et de la tarification	Part des produits de tarification
70	Produits	53 920	0	0%
71	Production stockée	0	0	0%
72	Production immobilisée	0	0	0%
73	Dotations et produits de la tarification	4 033 796	4 033 796	100,0%
74	Subvention d'exploitation et participation	63 458	0	0%
75	Autres produits de gestion courante	32 229	0	0%
76	Produits financiers	44 128	0	0%
77	Produits exceptionnels	10 820	0	0%
78	Reprises sur amort.,dep. Et prov.	639 000	0	0%
79	Transferts de charges	161 530	0	0%
Déficit		0	0	0%
Total		5 038 882	4 033 796	80,1%

Objectif :

Vérifier la cohérence de la ventilation des produits de tarification par compte de produits.

Point Focus :

Si l'établissement a participé à la campagne précédente, les montants renseignés au cours de l'ENC précédente seront indiqués.

Pour les EHPAD au statut privé commercial, il faudra veiller à ce que les recettes « prix de journée » soient retraitées dans le compte 73 « Dotation et produits de tarification ».

Sources :

ISEnCE, Onglet « Plan comptable – Produits ».

Tableau 2.3b : Répartition des produits du PCE par groupe

Produits	Libellé	Montant (2019)	% (2019)	Montant (2018)	% (2018)
Groupe 1	Produits de la tarification	4 033 796	80,1%	3 902 558	93,1%
Groupe 2	Autres produit relatifs à l'exploitation	149 608	3,0%	87 717	2,1%
Groupe 3	Produits financiers, produits exceptionnels et pro	855 478	17,0%	203 604	4,9%
Déficit	Déficit	0	0%	0	0%
Total	Total	5 038 882	100,0%	4 193 879	100,0%

Objectif :

Vérifier la cohérence de la répartition des produits par groupe.

Point Focus :

Si l'établissement a participé à la campagne précédente, les montants renseignés au cours de l'ENC précédente seront indiqués.

Sources :

ISEnCE, Onglet « Plan comptable – Produits ».

Plan comptable général des ESMS, compte de résultat, liste des comptes de produits par groupe.

Tableau 2.4 : Ventilation des charges par poste de charges

Code	Poste de charges	Montant TOTAL (2019)	Part en % (2019)
ASAMP	Aide soignant - AMP	977 077,34	20,2%
CNI	Charges non incorporables	899 264,00	18,6%
IMMO	Immobilier	454 655,78	9,4%
PERSADMINLOG	Personnel administratif et de logistique	412 062,47	8,5%
ASH	Agent de service	275 000,00	5,7%
IDE	Infirmier	268 944,28	5,6%
ACNM	Autres charges à caractère non médical	223 516,43	4,6%
ALIM	Alimentation	171 667,93	3,5%
MNM	Matériel non médical	163 146,18	3,4%
MEDCO	Médecin coordonnateur	94 909,56	2,0%
RESTO	Personnel de restauration	90 452,53	1,9%

Objectif :

Vérifier la cohérence du poids des postes de charges par rapport à l'activité de l'établissement.

Point Focus :

Si l'établissement a participé à la campagne précédente, les montants renseignés au cours de l'ENC précédente seront indiqués.

Sources :

ISEnCE, Onglet « Plan comptable – Charges ».

Tableau 2.5 : Contrôle de cohérence entre l'option tarifaire et les données du PCE

Cellule en orange = L'EHPAD présente des incohérences entre l'option tarifaire et les données du PCE

Tarif	Montant du poste de charges pharmacien	Montant du poste de charges préparateur en pharmacie	Montant du poste de charges SP	Montant du poste de charges sous traitance imagerie et radiologie	Montant du poste de charges sous traitance laboratoire	Montant du poste de charges d'auxiliaire médicale hors IDE	Montant du poste de charges médecins
Global avec PUI	51 172	15 940	26 524	1 348	13 609	48 294	72 335

Objectif : Vérifier la cohérence entre l'option tarifaire de l'établissement et la présence de charges saisies dans le plan comptable de l'étude.

Points Focus :

Détail pour les différentes options tarifaires

- **Global avec PUI**

L'établissement doit avoir des charges de pharmacien, de préparateur en pharmacie, des charges de spécialités pharmaceutiques, charges de sous-traitance d'imagerie et de radiologie, de sous-traitance laboratoire, auxiliaire médicaux hors IDE et médecins.

- **Global sans PUI**

L'établissement ne doit pas avoir des charges de pharmacien, de préparateur en pharmacie, des charges de spécialités pharmaceutiques.

L'établissement doit avoir des charges de sous-traitance d'imagerie et de radiologie, de sous-traitance laboratoire, auxiliaire médicaux hors IDE et médecins

- **Partiel avec PUI**

L'établissement doit avoir des charges de pharmacien, de préparateur en pharmacie, des charges de spécialités pharmaceutiques

L'établissement ne doit pas avoir de charges de sous-traitance d'imagerie et de radiologie, de sous-traitance laboratoire, auxiliaire médicaux hors IDE et médecins

- **Partiel sans PUI**

L'établissement ne doit pas avoir des charges de pharmacien, de préparateur en pharmacie, des charges de spécialités pharmaceutiques, de charges de sous-traitance d'imagerie et de radiologie, de sous-traitance laboratoire, auxiliaire médicaux hors IDE et médecins.

La ligne apparaît en orange s'il y a une incohérence

Sources :

Onglet « Plan comptable – Charges »

- Montant du poste de charges **Pharmacien**
 - 621+622 Pharmacien
 - 631PM+633PM+642+6452+6459PM+647PM+648PM Pharmacien
- Montant du poste de charges **Préparateur en pharmacie**
 - 621+622 Préparateur en pharmacie
 - 631PM+633PM+642+6452+6459PM+647PM+648PM Préparateur en pharmacie
- Montant du poste de charges **Spécialités pharmaceutiques**
 - 60211SP
 - 61114pharma

- Montant du poste de charges **Sous-traitance Imagerie et Radiologie** : 61111
- Montant du poste de charges **Sous-traitance Laboratoire** : 61112
- Montant du poste de charges **Auxiliaires médicaux hors IDE**
 - Personnels concernés :
 - Ergothérapeute
 - Masseur-kinésithérapeute
 - Psychomotricien
 - Autres auxiliaires médicaux
 - Racines des comptes concernées :
 - 6112
 - 621+622
 - 631PNM+633PNM+641+6451+6459PNM+647PNM+648PNM
- Montant du poste de charges **Médecins** :
 - 61114géné
 - 61114spéc
 - 621+622 Médecin généraliste ou gériatre
 - 621+622 Médecin psychiatre
 - 621+622 Autres médecins spécialistes
 - 631PM+633PM+642+6452+6459PM+647PM+648PM Médecin généraliste
 - 631PM+633PM+642+6452+6459PM+647PM+648PM Médecin psychiatre
 - 631PM+633PM+642+6452+6459PM+647PM+648PM Autres médecins spécialistes

Tableau 2.6 : Vérification de la présence des charges

Cellule en orange = Montant du poste de charges à 0

Montant du poste de charges médecin coordonnateur	Montant du poste de charges IDE	Montant du poste de charges ASAMP	Montant du poste de charges ASG	Montant du poste de charges ASH
94 910	268 944	977 077	71 523	275 000

Objectif :

Vérifier la présence de charges sur des postes ciblés.

Points Focus :

Il doit y avoir des charges pour les postes de charges « IDE », « AS-AMP » et « ASH ».

L'absence de charges sur le poste de charges « médecin coordonnateur » doit être justifiée par l'établissement.

L'absence de charges sur le poste de charges « ASG » doit être confirmée par l'établissement. L'établissement doit préciser s'il ne dispose pas d'ASG ou si ces derniers sont englobés avec les AS-AMP.

Sources :

ISEnCE, Onglet « Plan comptable – Charges »

- Montant du poste de charges **Médecin coordonnateur**
 - 621+622
 - 631PM+633PM+642+6452+6459PM+647PM+648PM
- Montant du poste de charges **IDE**
 - 6112 IDE
 - 621+622
 - 631PNM+633PNM+641+6451+6459PNM+647PNM+648PNM
- Montant du poste de charges **AS-AMP**
 - 621+622
 - 631PNM+633PNM+641+6451+6459PNM+647PNM+648PNM
- Montant du poste de charges **ASG**
 - 621+622
 - 631PNM+633PNM+641+6451+6459PNM+647PNM+648PNM

Tableau 2.7a : Coût ETP du personnel salarié par métier

Cellule en orange = Le nombre d'ETP a été renseigné et non le montant des charges associées ou inversement

Poste occupé	Montant des charges par métier (2019)	ETP salariés (2019)	Coût ETP salariés (2019)	Montant des charges par métier (2018)	ETP salariés (2018)	Coût ETP salariés (2018)
Médecin généraliste ou gériatre	0	0,00	0	0	0,00	0
Médecin psychiatre	44 802	0,19	235 800	16 044	0,06	267 400
Médecin coordonnateur	58 870	0,34	173 148	52 139	0,40	130 348
Autres médecins spécialistes	0	0,00	0	0	0,00	0
Pharmacien	15 000	0,00	0	0	0,00	0
Infirmier	247 003	4,87	50 719	210 338	4,15	50 684
Masseur-kinésithérapeute	16 704	0,36	46 400	0	0,00	0
Ergothérapeute	8 697	0,18	48 317	31 638	0,50	63 275
Psychomotricien	15 033	0,39	38 545	10 536	0,22	47 891
Autres auxiliaires médicaux	0	0,00	0	0	0,00	0
Aide soignant - Aide médico-psychologique	905 443	21,65	41 822	1 030 731	25,47	40 468
Assistant de soins en gérontologie	71 523	1,61	44 424	78 917	2,00	39 459

Objectif :

Vérifier la cohérence des coûts ETP salariés renseignés.

Sources :

Onglet « ETP » ;

Onglet « Plan comptable – Charges ».

- ETP salariés par métier : onglet « ETP »
- Charges par métier, selon la catégorie de personnel salarié :
 - Personnel médical : 631PM+633PM+642+6452+6459PM+647PM+648PM
 - Personnel non médical : 631PNM+633PNM+641+6451+6459PNM+647PNM+648PNM

Point Focus :

Ce tableau permet d'obtenir le ratio des coûts ETP salarié par catégorie de personnel.

Si l'établissement a participé à la campagne précédente, les montants renseignés au cours de l'ENC précédente seront indiqués.

Formule : Coût ETP salarié = Charges par métier / ETP salariés par métier.

Tableau 2.7b : Coût ETP du personnel extérieur par métier

Cellule en orange = Le nombre d'ETP a été renseigné et non le montant des charges associées ou inversement

Poste occupé	Montant des charges par métier (2019)	ETP externes (2019)	Coût ETP externes (2019)	Montant des charges par métier (2018)	ETP externes (2018)	Coût ETP externes (2018)
Médecin généraliste ou gériatre	25 195	0,17	148 207	0	0,00	0
Médecin psychiatre	0	0,00	0	0	0,00	0
Médecin coordonnateur	36 039	0,17	211 995	0	0,00	0
Autres médecins spécialistes	0	0,00	0	0	0,00	0
Pharmacien	36 172	0,21	172 248	0	0,00	0
Infirmier	21 941	0,60	36 569	7 869	0,09	87 437

Objectif :

Vérifier la cohérence des coûts ETP extérieur renseignés.

Point Focus :

Ce tableau permet d'obtenir le ratio des coûts ETP extérieur par catégorie de personnel.

Si l'établissement a participé à la campagne précédente, les montants renseignés au cours de l'ENC précédente seront indiqués.

Sources :

ISEnCE, Onglet « ETP » ;

ISEnCE, Onglet « Plan comptable – Charges ».

- ETP extérieurs par métier : onglet « ETP »
- Charges par métier, selon la catégorie de personnel extérieur : 621 + 622

Formule : Coût ETP du personnel extérieur = Charges par métier / ETP extérieurs par métier.

Rubrique 3 : Validation de l'affectation des charges et du traitement des recettes

Tableau 3.1a : Comparaison entre la somme des ETP renseignés par métier et par activité

Cellule en orange = Ecart

1- Somme ETP salariés (onglet ETP)	2- Somme ETP (Onglet Unités d'oeuvre)	ECART 1 - 2
42,63	42,63	0,00

Objectif :

Vérifier la cohérence entre les ETP salariés renseignés par métier et par activité.

Point Focus :

Il ne doit pas y avoir d'écart car l'établissement doit ventiler les ETP salariés sur les différentes activités.

Sources :

ISEnCE, Onglet « ETP » ;
ISEnCE, Onglet « Unités d'œuvre ».

- **Somme des ETP salariés de l'onglet « ETP »** : onglet « ETP », colonne ETP salariés (Comptes 63/64), ligne « TOTAL »
- **Somme des ETP de l'onglet « Unités d'œuvre »** : onglet « Unités d'œuvre », tableau Unités d'œuvre (m² / ETP), ligne ETP moyens rémunérés (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019)

Tableau 3.1b : Présence d'un accueil de jour/nuit

Cellule en orange = Le montant des charges totales = 0 alors que le nombre de venues en accueil de jour/nuit est différent de 0 et inversement

Nombre de places en accueil de jour/nuit autorisées en 2019	Nombre de places en accueil de jour/nuit installées en 2019	Nombre de venues en accueil de jour/nuit en 2019	Charges totales hors hébergement permanent et temporaire	Ratio des charges totales / nombre de places installées	Ratio des charges totales / nombre de venues
0	0	0	0	.	.

Objectif :

Vérifier la présence de charges si l'établissement dispose de places en accueil de jour/nuit et inversement.

Point focus

Ce tableau permet de vérifier si l'établissement a correctement isolé les charges s'il réalise une activité de jour/nuit et inversement.

Dans tous les cas, l'établissement doit justifier la présence de montant de charges dans l'onglet « Affectation hors étude » si le montant des charges est supérieur à 0 euro.

Sources :

- **Places d'accueil et Nombre de venues en accueil jour/nuit en 2019** : onglet « Données administratives » ;
- **Charges hors hébergement permanent et temporaire**: onglet « Affectations hors HP_HT », total des charges saisies dans la colonne « total hors hébergement permanent et temporaire ».

Tableau 3.2a : Unités d'œuvre – ETP

	Hôtellerie générale	Restauration	Blanchisserie	Accompagnement AVQ	Soins dispensés	Organisation du lien social	Gestion générale - Management	Total établissement
ETP (salariés)	6,33	2,30	1,92	13,62	6,72	6,85	4,89	42,63
Répartition en % (2019)	14,80	5,40	4,50	31,90	15,80	16,10	11,50	100,00

Objectif :

Vérifier la cohérence de la répartition des ETP par activité.

Points focus:

Si l'établissement a participé à la campagne précédente, les montants renseignés au cours de l'ENC précédente seront indiqués.

Le contrôle consiste à analyser la cohérence des données renseignées ETP et M2 par activité.

Sources :

Onglet « Unités d'œuvre », tableau Unités d'œuvre (m² / ETP), ligne « ETP moyens rémunérés (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019) ».

Tableau 3.2b : Unités d'œuvre - M²

	Hôtellerie générale	Restauration	Blanchisserie	Accompagnement AVQ / Soins dispensés	Organisation du lien social	Gestion générale - Management	Total établissement
M ²	3 078,0	78,0	147,0	413,0	664,0	620,0	5 000,0
Répartition en % (2019)	61,6	1,6	2,9	8,3	13,3	12,4	100,0
Répartition en % (2018)	72,6	3,0	2,2	4,3	6,8	11,1	100,0

Objectif :

Visualiser le découpage par activité de la structure de l'établissement.

Points focus:

Si l'établissement a participé à la campagne précédente, les montants renseignés au cours de l'ENC précédente seront indiqués.

Le contrôle consiste à analyser la cohérence des données renseignées ETP et M2 par activité.

Sources :

Onglet « Unités d'œuvre », tableau Unités d'œuvre (m² / ETP), ligne « m² de surfaces consacrées à l'activité ».

Tableau 3.3a : Activité hébergement permanent

	2019	2018
Nombre de places installées	70	72
Taux d'occupation en %	98	9 758
File active des résidents	105	95
Nombre de journées de présence	24 578	25 475
Nombre de journées d'absence	518	170
Nombre de journées totales	25 096	25 645

Objectif :

Vérifier la cohérence des données administratives relatives à l'activité hébergement permanent.

Point Focus :

Ce tableau présente une synthèse des capacités de l'établissement renseignées dans l'onglet « données administratives ».

Si l'établissement a participé à la campagne précédente, les montants renseignés au cours de l'ENC précédente seront indiqués.

Sources :

Onglet « Données administratives », tableau Capacité et occupation en hébergement permanent.

Tableau 3.3b : Activité hébergement temporaire

	2019	2018
Nombre de places installées	2	5
File active des résidents	17	34
Nombre de journées de présence	1 456	1 473
Nombre de journées d'absence	15	12
Nombre de journées totales	1 471	1 485

Objectif :

Vérifier la cohérence des données administratives relatives à l'activité hébergement temporaire.

Point Focus :

Ce tableau présente une synthèse des capacités de l'établissement renseignées dans l'onglet « données administratives ».

Si l'établissement a participé à la campagne précédente, les montants renseignés au cours de l'ENC précédente seront indiqués.

Sources :

Onglet « Données administratives », tableau Capacité et occupation en hébergement temporaire.

Tableau 3.4 : Coût par résident et par place sur les sections

	Charges brutes / nombre de places installées	Charges brutes / nombre de résidents	Charges brutes / nombre de journées totales
Hôtellerie générale	9 316	5 498	25,2
Restauration	4 043	2 386	11,0
Blanchisserie	1 347	795	3,7
Accompagnement AVQ	9 591	5 660	26,0
Soins dispensés	8 627	5 091	23,4
Organisation du lien social	5 076	2 996	13,8
Gestion générale - Management	9 948	5 871	27,0
Immobilier	6 431	3 795	17,4
Charges financières	316	187	0,9
Accueil de jour/nuît	0	-	-
Total hors accueil de jour/nuît	54 696	32 280	148,2

Objectif :

Vérifier la cohérence du coût à la place, au résident et à la journée.

Point Focus :

Ce tableau présente la décomposition du coût brut détaillé par activité à la place, au résident et à la journée au sein de l'établissement.

Sources :

ISEnCE, Onglet « Données administratives » ;
 ISEnCE, Onglet « Affectations sur les sections ».

Formule :

- **Numérateur : Charges brutes**
 - **Pour les sections de l'hébergement permanent et temporaire :** onglet « Affectations sur les sections », total des charges brutes affectées à chaque section.
 - **Pour l'accueil de jour/nuît :** onglet « Affectations hors HP_HT », Total de la colonne Hors hébergement permanent et temporaire.

- **Dénominateur : Places, résidents, journées**
 - **Pour les sections de l'hébergement permanent et temporaire :** onglet « Données administratives », tableau Capacité et occupation en hébergement permanent et Capacité d'accueil – Autres modes de prise en charges :

- **Nombre de places installées** = Nombre de places installées en HP + Nombre de places installées en HT
 - **Nombre de résidents** = File active des résidents
 - File active des résidents en HP + File active des résidents en HT
 - **Nombre de journées** = Nombre de journées totales (présences + absences)
 - Nombre de journées de présence = Nombre de journées de présence en HP + Nombre de journées de présence en HT
 - Nombre de journées d'absence = Nombre de journées d'absence en HP + Nombre de journées d'absence en HT
- **Pour l'accueil de jour/nuit** : onglet « Données administratives », tableau Capacité d'accueil – Autres modes de prise en charges :
- **Nombre de places installées** = Nombre de places installées en accueil jour/nuit
 - **Nombre de résidents** = valeur non prise en compte, le ratio n'est pas calculé
 - **Nombre de journées** = valeur non prise en compte, le ratio n'est pas calculé

Tableau 3.5a : Ventilation des charges selon les sections de l'ENC (hors charges non incorporables)

Exercice	Hôtellerie générale	Restauration	Blanchisserie	Accompagnement AVQ	Soins dispensés	Organisation du lien social	Gestion générale - Management	Immobilier	Charges financières
2019	17,0%	7,4%	2,5%	17,5%	15,8%	9,3%	18,2%	11,8%	0,6%
2018	17,4%	8,2%	3,8%	18,9%	15,3%	5,4%	17,1%	13,0%	0,9%

Objectif :

S'assurer de la cohérence globale de la répartition des charges par section.

Point Focus :

Si l'établissement a participé à la campagne précédente, les montants renseignés au cours de l'ENC précédente seront indiqués.

Sources :

Onglet « Affectation sur les sections », total des charges brutes par section.

Tableau 3.5b : Ventilation des produits hors tarification sur les sections de l'ENC (hors produits non déductibles)

Exercice	Hôtellerie générale	Restauration	Blanchisserie	Accompagnement AVQ	Soins dispensés	Organisation du lien social	Gestion générale - Management	Immobilier	Charges financières
2019	7,1%	5,3%	22,6%	12,0%	3,1%	6,7%	14,2%	29,0%	0%
2018	5,7%	3,7%	0,2%	5,8%	0,9%	15,7%	24,9%	43,2%	0%

Objectif :

S'assurer de la cohérence globale de la répartition des produits (hors produits de dotation et de tarification) par activité.

Point Focus :

Si l'établissement a participé à la campagne précédente, les montants renseignés au cours de l'ENC précédente seront indiqués.

Sources :

Onglet « Affectation sur les sections », total des produits bruts par activité.

Tableau 3.5c : Charges et produits affectés en charges non incorporables et produits non déductibles

Numéro de compte	Libellé du compte	Montant en CNI/PND (2019)	Montant en CNI/PND (2018)
62adminlog	Personnel administratif et de logistique	3 179	.
63adminlog	Personnel administratif et de logistique	264	.
Affectation obligatoire en CNI	CNI par nature	899 264	164 049
TOTAL CHARGES NON INCORPORABLES		902 707	164 049
7488	Autres	13 467	.
758	Produits divers de gestion courante	25 433	55 275
791	Transferts de charges d'exploitation	55 268	79 621
Affectation obligatoire en PND	PND par nature	744 037	25 471
TOTAL PRODUITS NON DEDUCTIBLES		838 205	160 367

Objectif :

Lister les montants des charges et des produits qui ne seront pas incorporés dans le périmètre de l'étude.

Point Focus :

Si l'établissement a participé à la campagne précédente, les montants renseignés au cours de l'ENC précédente seront indiqués.

Sources :

Onglet « Affectations sur les sections », colonne CNI / PND.

La liste des comptes pouvant émarger en CNI / PND de manière manuelle ou automatique se trouve dans les annexes 1 et 2 du guide méthodologique de l'ENC EHPAD.

Tableau 3.6 : Taux d'encadrement et coût par résident pour l'hébergement

	ETP / nombre de places installées	ETP / nombre de résidents	ETP / nombre de journées totales (pour mille)	Charges de personnel / nombre de places installées	Charges de personnel / nombre de résidents	Charges de personnel / nombre de journées totales
Personnel médical	0,02	0,01	0,04	3 034	1 790	8,2
Auxiliaires médicaux	0,01	0,01	0,04	671	396	1,8
Personnel soignant	0,43	0,26	1,17	18 713	11 044	50,7
Autre personnel	0,34	0,20	0,92	13 080	7 719	35,4
Total personnel	0,80	0,47	2,17	35 497	20 949	96,2

Objectif :

Vérifier la cohérence du taux d'encadrement par place et par résident.

Vérifier la cohérence du coût par résident à la place et au résident.

Point Focus :

Les catégories de personnel sont scindées en 4 rubriques : Personnel médical, Auxiliaires médicaux, Personnel soignant, Autre personnel.

Sources :

ISEnCE, Onglet « ETP » ;

ISEnCE, Onglet « Plan comptable – Charges ».

- Catégories de personnel :
 - **Personnel médical :**
 - Médecin généraliste ou gériatre
 - Médecin psychiatre
 - Médecin coordonnateur
 - Autres médecins spécialistes
 - Pharmacien
 - **Auxiliaires médicaux :**
 - Ergothérapeute
 - Masseur-kinésithérapeute
 - Psychomotricien
 - Autres auxiliaires médicaux
 - **Personnel soignant :**
 - Aide-soignant - Aide médico-psychologique
 - Assistant de soins en gérontologie
 - Psychologue
 - Infirmier
 - **Personnel administratif :**
 - Cadres infirmiers

- Personnel administratif et de logistique
 - Personnel de restauration
 - Personnel de blanchissage
 - Agents de service
 - Mandataire judiciaire
 - animateur
 - Diététicien
 - Préparateur en pharmacie
 - Autre personnel non médical
- **Numérateur**
 - **ETP** : onglet « ETP », somme des colonnes ETP Salariés (64) et ETP Extérieurs (62)
 - **Charges de personnel** : 621+622 63+ 64 611 hors 6112AUTRE
 - **Dénominateur** : onglet « Données administratives », tableau Capacité et occupation en hébergement permanent et Capacité d'accueil – Autres modes de prise en charges :
 - **Nombre de places installées** : Places installées en HP et HT
 - **Nombre de résidents** : File active des résidents en HP et HT
 - **Nombre de journées totales (présence + absence) :**
 - Nombre de journées de présence des résidents en HP et HT
 - Nombre de journées d'absence des résidents en HP et HT

Tableau 3.7 : Vérification de la ventilation des charges de personnel sur les sections de l'ENC (en montant)

Poste de charges	Libellé	Hôtellerie générale	Restauration	Blanchisserie	Accompagnement AVQ	Soins dispensés	Organisation du lien social	Gestion générale - Management	Immobilier	Charges financières	Montant total
ASAMP	Aide soignant - AMP	306 979	0	0	538 575	29 760	101 763	0	0	0	977 077
PERSADMINLOG	Personnel administratif et de logistique	6 644	0	0	0	0	33 222	368 754	0	0	408 619
ASH	Agent de service	175 000	0	0	40 000	0	60 000	0	0	0	275 000
IDE	Infirmier	0	0	0	29 288	209 016	30 640	0	0	0	268 944
ASG	ASG	15 072	0	0	35 515	3 687	17 249	0	0	0	71 523
ANIM	Animateur	0	0	0	6 399	0	54 594	0	0	0	60 993
CI	Cadres infirmiers	0	0	0	0	0	17 591	23 526	0	0	41 117
PSY	Psychologue	0	0	0	9 958	0	19 833	0	0	0	29 791

Objectif :

Vérifier la cohérence de la ventilation par activité des postes de charges de personnel (en montant).

Point Focus :

Ce tableau est construit à partir des postes de charges de personnel pour lesquels une affectation multiple est autorisée. Il permet de visualiser les montants affectés par activité.

Sources :

ISEnCE, Onglet « Affectations sur les sections », Charges brutes totales par poste de charges et par activité.

Tableau 3.8 : Vérification de la ventilation des charges de personnel sur les sections de l'ENC (en pourcentage)

Poste de charges	Libellé	Hôtellerie générale	Restauration	Blanchisserie	Accompagnement AVQ	Soins dispensés	Organisation du lien social	Gestion générale - Management	Immobilier	Charges financières	Total
ASAMP	Aide soignant - AMP	31,4%	0%	0%	55,1%	3,0%	10,4%	0%	0%	0%	100%
PERSADMINLOG	Personnel administratif et de logistique	1,6%	0%	0%	0%	0%	8,1%	90,2%	0%	0%	100%
ASH	Agent de service	63,6%	0%	0%	14,5%	0%	21,8%	0%	0%	0%	100%
IDE	Infirmier	0%	0%	0%	10,9%	77,7%	11,4%	0%	0%	0%	100%
ASG	ASG	21,1%	0%	0%	49,7%	5,2%	24,1%	0%	0%	0%	100%
ANIM	Animateur	0%	0%	0%	10,5%	0%	89,5%	0%	0%	0%	100%
CI	Cadres infirmiers	0%	0%	0%	0%	0%	42,8%	57,2%	0%	0%	100%
PSY	Psychologue	0%	0%	0%	33,4%	0%	66,6%	0%	0%	0%	100%

Objectif :

Vérifier la cohérence de la ventilation par activité des postes de charges de personnel (en pourcentage).

Point Focus :

Ce tableau est construit à partir des postes de charges de personnel pour lesquels une affectation multiple est autorisée. Il permet de visualiser les montants affectés par activité.

Sources :

ISEnCE, Onglet « Affectations sur les sections », Charges brutes totales par poste de charges et par activité (en pourcentage).

Rubrique 4 : Tableaux de contrôle croisant les données d'activité (RAMSECE) et les données comptables (ISENCE)

Tableau 4.1 : Comparaison des ETP indiqués dans ISEnCE et calculés dans RAMSECE

Cellule en orange = Ecart négatif (RAMSECE > ISENCE) ou marge d'erreur > 20%

Type de personnel	ETP sur l'année				ETP par trimestre							
	ETP salariés et extérieurs (A)	ETP RAMSECE sur l'année (B)	Ecart (A-B)	Marge d'erreur (A-B)/B en %	ETP RAMSECE trimestre 1 (C)	Ecart (A-C)	ETP RAMSECE trimestre 2 (D)	Ecart (A-D)	ETP RAMSECE trimestre 3 (E)	Ecart (A-E)	ETP RAMSECE trimestre 4 (F)	Ecart (A-F)
AS AMP / ASG	27,77	0,73	27,04	36,8%	0,27	27,50	0,27	27,50	0,27	27,50	2,13	25,64
ASH	6,77	1,85	4,92	2,7%	0,33	6,44	0,33	6,44	0,33	6,44	6,40	0,37
IDE	4,24	0,53	3,71	7,0%	0,39	3,85	0,39	3,85	0,39	3,85	0,95	3,29

Objectif :

Vérifier la cohérence entre les ETP ISEnCE et RAMSECE pour les AS-AMP / ASG, les IDE et les ASH.

Point Focus :

L'écart est calculé sur l'année et par trimestre.

Ecart négatif : C'est lorsque le nombre d'ETP déclarés lors de la phase comptable (ISEnCE) est inférieur au nombre d'ETP reconstitués à partir du minutage (RAMSECE).

L'écart négatif doit être justifié ou corrigé par l'établissement.

Ecart positif : C'est lorsque le nombre d'ETP déclarés dans la phase comptable (ISEnCE) est supérieur au nombre d'ETP reconstitués à partir du minutage (RAMSECE).

L'établissement doit justifier le nombre d'ETP lorsque la **marge d'erreur est supérieure à 20%**

Sources :

RAMSECE, recueil des minutes des 4 trimestres.

ISEnCE, Onglet « ETP », ETP salariés et ETP extérieurs

- **ISEnCE** : Nombre total d'ETP salariés (64) et ETP extérieurs (62) dans l'onglet « ETP » :
 - Infirmier
 - Aide-soignant - Aide médico-psychologique et Assistant de soins en gérontologie
 - Agents de service
- **RAMSECE** : Nombre d'ETP calculés à partir du total des minutes par trimestre.

Formule :

$$\text{ETP RAMSECE par type de personnel} = \frac{\text{Total des minutes de toute l'année par type de personnel} / 60 \text{ minutes} \times 52 \text{ semaines}}{4 \text{ semaines de recueil} \times 1607 \text{ heures}}$$

- 52 semaines par an
- 4 semaines de recueil dans RAMSECE
- 1607 heures : c'est la durée légale annuelle de travail

Tableau 4.2 : Vérification de la répartition des minutes dans RAMSECE par rapport aux charges dans ISENCE par type de personnel et par activité (en %)

Cellule en orange = Ecart absolu > 5%

- Tableau 4.2a : AVQ
- Tableau 4.2b : Soins
- Tableau 4.2c : Lien social

Tableau 4.2a : AVQ

Type de personnel	ISENCE	RAMSECE (année)	RAMSECE (T1)	RAMSECE (T2)	RAMSECE (T3)	RAMSECE (T4)
AS AMP / ASG	94,8%	96,0%	84,1%	84,1%	84,1%	98,8%
ASH	0%	37,7%	37,7%	37,7%	37,7%	37,7%
IDE	26,5%	26,8%	18,2%	18,2%	18,2%	37,6%

Tableau 4.2b : Soins

Type de personnel	ISENCE	RAMSECE (année)	RAMSECE (T1)	RAMSECE (T2)	RAMSECE (T3)	RAMSECE (T4)
AS AMP / ASG	1,1%	0%	0%	0%	0%	0%
ASH	0%	0%	0%	0%	0%	0%
IDE	57,8%	57,0%	63,6%	63,6%	63,6%	48,9%

Tableau 4.2c : Lien social

Type de personnel	ISENCE	RAMSECE (année)	RAMSECE (T1)	RAMSECE (T2)	RAMSECE (T3)	RAMSECE (T4)
AS AMP / ASG	4,1%	4,0%	15,9%	15,9%	15,9%	1,2%
ASH	0%	62,3%	62,3%	62,3%	62,3%	62,3%
IDE	15,7%	16,1%	18,2%	18,2%	18,2%	13,5%

Objectif :

Vérifier la cohérence entre la répartition des charges dans ISENCE et la répartition des minutes dans RAMSECE par catégorie de personnel et par activité.

Point Focus :

Il est possible pour l'établissement d'utiliser soit la moyenne annuelle du minutage, soit le minutage le plus représentatif de son activité pour répartir les charges de personnel sur les activités. Cette précision doit être apportée aux superviseurs avant analyse de ces tableaux de contrôle.

Les catégories de personnel concernées sont les AS-AMP, ASG, IDE, ASH.

Les activités concernées sont l'AVQ, le Soin et le Lien social.

Pour chaque trimestre et pour l'année, il est calculé l'écart entre la répartition des charges et celle du minutage. Lorsque l'écart absolu est supérieur à 5%, une justification de la part de l'établissement est attendue.

Les cellules sont en orange si l'écart absolu est supérieur à 5%.

Sources :

RAMSECE, recueil des minutes des 4 trimestres.

ISEnCE, Onglet « Traitement des recettes ».

- **ISEnCE** : Postes de charges :
 - Infirmier
 - Aide-soignant - Aide médico-psychologique et Assistant de soins en gérontologie
 - Agents de service
- **RAMSECE** : Total des minutes par activité et par type de personnel pour chaque trimestre et à l'année

Tableau 4.3 : Contrôle de cohérence entre les variables complémentaires (RAMSECE) et les charges (ISENCE) pour les EHPAD en Tarif Global

Cellule en orange = Nombre de prises en charge > 0 et charge = 0

Poste de charges	Charges brutes (ISENCE)	Nombre de prises en charge (RAMSECE)
Diététicien	0	1
Ergothérapeute	8 697	3
Masseur-kinésithérapeute	24 564	4
Psychomotricien	15 033	4

Objectif :

Vérifier la cohérence entre les informations saisies dans les variables médicales complémentaires « RAMSECE » et les charges « ISEnCE ».

Point Focus :

Ce tableau permet de vérifier la cohérence entre les montants de postes de charge renseignés dans ISENCE et les variables médicales complémentaires renseignées dans RAMSECE pour les EHPAD dont l'option tarifaire est le tarif global.

Pour chaque poste de charges concerné, s'il y a au moins une prise en charge déclarée dans RAMSECE, il doit y avoir un montant de charges renseigné dans ISENCE.

Les cellules sont en orange si le nombre de prises en charge est supérieur à 0 et qu'il n'y a pas de montants renseignés pour les postes de charges.

Sources :

ISEnCE, Onglet « Traitement des recettes » ;

RAMSECE, Variables médicales complémentaires.

- **ISENCE** : Charges brutes pour les postes de charges « Personnel Salarié et Extérieur » et « Sous-traitance » :
 - Diététicien
 - Ergothérapeute
 - Masseur-kinésithérapeute
 - Psychomotricien
- **RAMSECE** : Variables complémentaires : Nombre annuel de prises en charge
 - Régime alimentaire spécifique
 - Ergothérapeute
 - Masseur-kinésithérapeute
 - Psychomotricien